

Direction de l'accès à l'information et  
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 16 septembre 2024

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.309**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 3 septembre dernier, visant à savoir combien d'inspections mystères effectuées par des mineurs ont été complétées au total en 2024 à ce jour par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour y vérifier la conformité des détaillants à ne pas vendre du tabac ou du vapotage aux mineurs.

Vous désirez obtenir les renseignements des détaillants en deux catégories séparées, soit les dépanneurs-tabagies-épiceries d'une part, et les boutiques de vapotage, d'autre part. Aussi, combien de commerces ont été pris en défaut (pour chaque catégorie) en 2024.

De plus, sur le nombre de commerces pris en défaut en 2024, détenir la proportion où le commis fautif qui a également fait l'objet d'un constat d'infraction.

En réponse à votre demande d'accès, vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer,  l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

  
Annie Larivière

p. j. 2